

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 19 OCTOBRE 2021

20 heures - salle du Conseil en Mairie

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Pierre CREPIN, Laëtitia DUFOUR, Sébastien DURAND, Anthony FAYET, Pierrick MURCIER, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE.

Etaient Absents et excusés : Michel NELY, Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : Mercredi 13 octobre 2021

Secrétaire élu pour la séance : Catherine MOUILLER

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2021

Décision prise par le Maire pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal

ROANNAISE DE L'EAU - DECI

- ✓ Convention de prestations de service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

INTERCOMMUNALITE

- ✓ Avenant à la Convention de prestation de services avec la commune pour la formation de ses agents

MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CALINS

- ✓ Choix des intervenants pour l'année 2022

PERSONNEL COMMUNAL

- ✓ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet à compter du 1^e janvier 2022

- ✓ Autorisation d'absence pour évènements familiaux du personnel communal

FINANCES

- ✓ Demande de subvention Plan Bonus Relance pour le parking du Stade

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Acte de cession entre OPHEOR et la Commune pour la bande de terrain Rue de la Gare
- ✓ Convention EPORA avec Roannais agglomération

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

N°2021-44 OBJET : Convention de Prestations de service pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie

Dans le cadre de la gestion du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Loire impose à la Commune des contrôles périodiques ainsi que l'entretien des points d'eau incendie.

Roannaise de l'Eau disposant des moyens humains et matériels, est en mesure d'assurer des prestations de contrôle et d'entretien sur les points d'eau incendie.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de prestations de service pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie ;
- Dire que la convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature de la présente convention ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
-

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20211019-dcm202144- DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 21/10/2021

N°2021-42 OBJET : Avenant n°1 à la Convention de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation

Roannais agglomération propose à ses communes membres, et aux entités publiques qui en dépendent, une prestation de services pour l'organisation de sessions de formation.

Considérant que les dates de fin des conventions doivent être harmonisées pour une gestion plus fluide de ces conventions, il est proposé de déterminer une date de fin unique pour tous ses bénéficiaires.

Il est proposé de modifier les dates de fin des conventions par avenant.

Le projet d'avenant prévoit la modification de la date de fin des conventions au 31 décembre 2021.

Une nouvelle convention de prestation de services est proposée aux communes membres de Roannais Agglomération, et aux entités qui en dépendent, à compter du 1er janvier 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation ;
- Précise que cet avenant prendra effet au 26 octobre 2021 ;
- Dit que la convention de prestation de services prendra fin au 31 décembre 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20211019-dcm202142- DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 21/10/2021

N°2021-45 OBJET : RÉGION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN BONUS RELANCE 2021-2022

M. NEMOZ, Premier Adjoint, explique que la commune souhaite faire une demande de subvention dans le cadre du prochain plan de relance de la Région.

Cette subvention vient en aide aux communes de moins de 20 000 habitants et est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics...).

Le taux maximum régional est de 50 % de la dépense subventionnable et le montant plancher est de 3 000 € HT. Les dossiers doivent être transmis à la région.

Il est proposé au Conseil municipal de présenter le projet d'aménagement du Parking au stade municipal. Le devis estimatif s'élève à un montant H.T. de 29 915.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter M. le Président de la Région, dans le cadre du prochain plan Bonus Relance 2021-2022, pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement du parking au Stade municipal.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20211019-dcm202145- DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 21/10/2021

N°2021-43 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – INTERVENANTS POUR L'ANNÉE 2022

Mme FILLION Adjointe, déléguée à l'enfance, informe le Conseil Municipal que le personnel du Multi accueil Le Jardin aux Câlins ainsi que les enfants bénéficient depuis plusieurs années d'intervenants soit :

- l'intervention d'un professeur de musique répartie sur 9 séances ; dont le coût est de 40 € la séance, soit 360 € pour l'année 2022
 - la formation Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) à raison de 9 heures par personne sur l'année, Le coût pour 2022 sera de 1 314 €.
- Cette formation est destinée uniquement au personnel. La Directrice du multi accueil ne peut pas être présente.
- une séance d'1h30 de la Ludothèque pour un montant de 80,00 €.

Mme FILLION demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les contrats ou documents se rapportant à ces actions et elle précise que les crédits nécessaires seront prévus lors du budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20211019-dcm202143- DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 21/10/2021

Madame FILLION précise que des séances de thérapie assistée par les animaux auront également lieu pour les enfants de la Crèche. La demande de tarif est en cours.

CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AU MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS en 2022

A titre d'information, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet sera créé en 2022 pour un agent du Multi accueil Le Jardin aux Câlins. En effet, cet agent est présent dans la Collectivité depuis 2007 et il est toujours contractuel. Sa nomination sur le Poste d'Auxiliaire de Puériculture dépendra de sa réussite au concours d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale qui aura lieu en mars 2022. En cas d'échec elle sera nommée sur un Poste d'Adjoint Technique.

N°2021-46 OBJET : DELIBERATION FIXANT LA NATURE ET LA DUREE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique. Il propose :

Mariage ou PACS de l'agent	5 jours
Décès, maladie grave du conjoint	5 jours
Décès d'un enfant, maladie grave d'un enfant + de 16 ans	5 jours
Mariage ou PACS d'un enfant,	3 jours
Décès, maladie grave des pères et mères de l'agent ou du conjoint	3 jours

Mariage, décès des frères et sœurs de l'agent ou du conjoint	1 jour
Décès des grands-parents de l'agent ou du conjoint	1 jour
Mariage, décès des petits-enfants de l'agent	1 jour
Mariage, décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'agent	1 jour
Mariage des père et mère de l'agent ou de ceux de son conjoint	1 jour
Naissance d'un enfant congé accordé au père	3 jours
Maladie d'un enfant de moins de 16 ans	12 jours

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'avis du Comité Technique,
adoptent les propositions du Maire , le chargé de l'application des décisions prises.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20211019-dcm202146- DE Accusé certifié exécutoire – réception
par le Préfet le 27/10/2021

QUESTIONS DIVERSES

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été délibérées, la parole est donnée à l'assemblée.

Christiane ROSSILLE - Cadre de vie

Elle remercie les services techniques et Philippe NEMOZ pour avoir tout préparé à temps avant la réalisation du graff de l'abri de bus du 26 au 28 octobre.

L'école primaire se rapproche de Madeleine Environnement pour la réalisation des panneaux du passage Jeanne Barret en mars-avril 2022.

La prochaine réunion cadre de vie aura lieu le 3 novembre pour planifier la décoration de Noël.

Suite au groupe de travail lecture publique à l'agglomération : l'objectif est la mise en réseau des bibliothèques du territoire mais des conditions drastiques sont à remplir :

- ouverture de 10h hebdomadaires au moins
- élargissement à d'autres ressources que le livre et local adapté à la circulation des fauteuils roulants
- gratuité et politique commune d'achats
- préconisation d'une contribution municipale à hauteur de 2 euros /habitant

Ce sont des éléments qui rendent pour l'instant impossible l'entrée de Pouilly dans le réseau.

Véronique FILLION - Enfance et Scolarité

Le conseil de l'école maternelle aura lieu le jeudi 21/10/2021 à 18h30

Le conseil de l'école primaire se déroulera le mardi 09/11/2021 à 18h00 à la salle Laurencery.

La structure de jeux de la cour de l'école primaire a trouvé un acquéreur pour la somme de 1500 euros. Il sera démonté par nos agents pendant les vacances de la Toussaint.

Un conseil de crèche est à prévoir au printemps 2022

Un minifour va être acheté pour l'école primaire

Céline POMMIER - Vie associative

La réunion des Présidents d'associations a eu lieu le 26 septembre. Elle s'est bien passée.

Le Cercle Indigo a le projet de refaire le Festival Aquarelle à la salle des fêtes le 9-10 et 11 septembre 2022.

Le CROP dont c'est le 10^e anniversaire aura lieu le 23 et 24 octobre. Le vin d'honneur est pris en charge par la Commune.

Un point sur les illuminations de Noël a été fait avec le service technique. La nacelle pour la pose et la dépose des guirlandes a été commandée.

Le dépôt de gerbes pour la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h à Pouilly et à 11h30 à St Martin. Un mot sera transmis pour les enfants de l'école Primaire.

Philippe NEMOZ - Finances

Il rappelle que les devis des commissions municipales doivent être transmis dès que possible au secrétariat pour les prévisions au Budget 2022.

Le remboursement anticipé du prêt est en cours d'analyse.

La commission Finances sera convoquée prochainement.

Un état des lieux du Parc Informatique de la Mairie et des Ecoles a été effectué par JYM INFO. Il sera très utile pour pouvoir programmer et échelonner les achats et remplacements de matériel informatique les prochaines années.

Anthony FAYET

Il signale qu'un poteau Incendie est à prévoir Chemin du Bois. Un devis doit être envoyé en mairie.

Laetitia DUFOUR - CCAS

Elle rappelle la date du repas des personnes âgées de + de 75 ans qui aura lieu le 20 novembre à la salle des fêtes. Un doodle a été envoyé aux élus pour s'inscrire. Elle demande de l'aide également pour la préparation de la salle la veille.

Une réunion de la commission aura lieu le 28 octobre.

Régis LAURENT - Information

Le Bulletin municipal de 2022 se fera sur une nouvelle formule. Le nouveau site Internet est toujours en cours de réalisation.

Catherine MOUILLER - Bâtiments

Les devis pour les travaux du local technique et ceux de l'école maternelle pour 2022 sont arrivés.

Sébastien DURAND - Energies renouvelables

Une rencontre avec le SIEL a eu lieu le 30 septembre avec le SIEL et CEGELEC. L'éclairage sous l'ombrière a notamment été évoqué ainsi que l'entretien des lanternes du Centre Bourg qui sont d'anciens modèles.

Pierre Alexandre GIRARD

Les relevages ont été effectués au Cimetière et mis dans l'ossuaire. Un deuxième ossuaire est à réfléchir pour les années futures. Il indique qu'il serait judicieux de conserver pour la Commune un caveau vide.

Monsieur le Maire

Dans le cadre du renforcement de la couverture téléphonique sur les centres bourgs de Pouilly les Nonains et St léger, Eric MARTIN a demandé aux membres du conseil municipal un accord de principe afin que Bouygues Télécom puisse étudier la possibilité d'installer une nouvelle antenne relais sur notre commune.

Le site envisagé sera celui situé derrière le cimetière de Pouilly à proximité du silo de l'ancienne usine Bertin.

Une rencontre avec le Maire, les adjoints et le personnel communal s'est déroulée le 7 octobre. Divers sujets ont été évoqués dont les congés annuels, les heures supplémentaires, les formations, l'annualisation du temps de travail, les tickets-restaurant et les autorisations spéciales d'absences.

La rencontre avec le personnel de la crèche a eu lieu également.

La première conférence des territoires s'est déroulée le vendredi 15 octobre à La Pacaudière.

Celle concernant les dix communes de notre secteur aura lieu le mardi 23 mars 2022.

Fin de la séance à 22 h 49. La prochaine aura lieu le 24 novembre avec une visite du site de la Fabrikathé avant la réunion.